

# Guide de location du Gîte de la Cure/réglement intérieur mise à jour le 11/05/2016 Document à laisser dans le gîte (merci)



## Alarme

Le boîtier principal de l'alarme se trouve dans la chambre "A Serious Man" au premier étage de la Grande Maison. En cas de déclenchement, il faut vérifier qu'absolument **toutes les personnes présentes sur le site ont bien évacué**. En cas de déclenchement intempestif, il faut impérativement réarmer l'alarme pour que le site reste toujours en sécurité. Une consigne affichée à côté du boîtier de l'alarme explique la procédure de réarmement.

## Alcool et stupéfiants

L'usage des stupéfiants est strictement interdit dans le bâtiment. Les risques liés aux excès d'alcool sont assumés par les personnes elles-mêmes et par l'organisateur qui doit protéger les gens en situation d'alcoolisation (risques liés à la conduite automobile, à l'utilisation des appareils électriques et chauffants et aux risques de chutes, etc...).

## Bruit

Afin que votre réception soit réussie sans perturber le voisinage, nous vous demandons de suivre les recommandations suivantes :

- Possibilité d'animation dans le jardin dans une limite d'un niveau sonore raisonnable jusqu'à minuit.
- Maintenez les ouvertures de la grande salle (fenêtre, portes fermées)

# Guide de location du Gîte de la Cure/réglement intérieur mise à jour le 11/05/2016 Document à laisser dans le gîte (merci)

- Eviter les cris et les bruits intempestifs dans le jardin
- Merci de ne faire aucun bruit dans l'impasse Saint- Joseph

Le limiteur de puissance est réglé à moins de 105 décibels. (voir rubrique Limiteur)

Ne pas sortir les appareils d'amplification musicale dans le jardin.  
La gendarmerie de Nozay fait des rondes régulièrement : le tapage nocturne est passible d'une amende de 450 euros.

## Clefs

Le trousseau remis à votre arrivée contient 2 clefs identiques qui ouvrent toutes portes de la Longère (5 portes) et de la Grande Maison (2 portes). Toutes ces portes (sauf la grande baie vitrée) sont verrouillables et déverrouillables de l'intérieur. La baie vitrée se verrouille par l'extérieur, et ses deux bâtants sont **toujours** ouvrables de l'intérieur.

## Déchets

Nous devons trier nos déchets : vous devez transporter les différentes catégories de déchets recyclables (papiers/cartons plastiques/verre) aux collecteurs qui se trouvent à 200 mètres, devant la Mairie (descendre au carrefour à droite). Une affichette dans les 2 cuisines vous aide dans cette opération.

Les déchets non récupérables doivent être entièrement évacués par l'utilisateur avant son départ dans les containers du gîte se trouvant dans l'enclos, et dans des sacs **opaques** vendus dans le commerce.

Sur la communauté de commune de Nozay, l'évacuation des bacs est facturée à chaque sortie depuis le 1er janvier 2013.

# **Guide de location du Gîte de la Cure/réglement intérieur mise à jour le 11/05/2016 Document à laisser dans le gîte (merci)**

Le remplissage du premier container de 350 litres ne vous est pas facturé. (avec le couvercle qui ferme entièrement) ; il est compris dans le prix de votre location.

Le deuxième container, même rempli très partiellement fera l'objet d'une facturation supplémentaire de 15 euros.

Le remplissage même partiel du troisième container vous sera facturé 35 euros (soit 50 euros avec le deuxième).

Ne jamais utiliser de sacs de tri jaunes, ou transparents, ils sont sources de confusion. En cas d'oubli ou de négligence, ou l'abord des poubelles sale, il vous sera facturé 50 € (en plus de l'utilisation des bacs)

## **Décoration**

Vous pouvez décorer la salle à votre guise à condition bien sûr d'enlever tout avant votre départ, y compris les éventuelles agrafes, ficelles, et de restituer la salle dans son état initial. **Attention à ne rien accrocher sur les câbles de l'éclairage.**

## **Electricité**

En cas de coupure, vous pouvez vérifier les tableaux de fusibles situés dans la Longère (mur à gauche de la baie vitrée, derrière le coffre en bois), dans la Maison ( 1- dans la cuisine, à droite de la porte menant au jardin et 2- dans la chambre le Père de mes Enfants au 1er Etage).

Le compteur est situé à l'extérieur, le long du mur Nord de la Longère dans l'enclos technique (à côté des hortensias) (24 Kw en Triphasé)

Nous vous recommandons de ne pas faire fonctionner en simultanée tous les équipements les plus gourmands en énergie

# **Guide de location du Gîte de la Cure/réglement intérieur mise à jour le 11/05/2016 Document à laisser dans le gîte (merci)**

(lave-vaisselle pro, fours ...), en plus d'équipements que vous apportez (éclairages, appareil à crêpes, etc.)

## **Enfants**

S'il y a des enfants en bas âge présents durant votre location, nous vous demandons de prévoir les éventuels accessoires de sécurité et de confort nécessaires à leur séjour (chaises bébé, barrières d'escalier, lits parapluie chauffe-biberon). Nous vous demandons à votre arrivée de faire une vérification exhaustive des locaux pour éliminer toute source de danger pour les enfants. Un crochet situé sur le portail en hauteur permet d'éviter que les enfants n'aillent sur la route. Deux lits parapluie et une chaise bébé en bois, une table à langer sont à votre disposition.

## **Extracteur d'air**

Un extracteur d'air est à votre disposition dans le coin de la salle à côté de la sono. Il vous permet d'assurer le renouvellement d'air, améliore le confort de vos invités, et évite d'ouvrir trop souvent les portes.

## **Four**

Pour fonctionner le four doit être allumée à 3 endroits : les 2 molettes rondes à gauche ET la minuterie (3ème bouton, petit bouton noir) doit aussi être mis en marche. Programmer la minuterie pour une durée supérieur au temps prévisionnel de cuisson. (sinon le four va s'arrêter au milieu de la cuisson).

## **Fumeurs**

Pour des raisons de bruit, de sécurité et de propreté, les fumeurs doivent impérativement se tenir sous l'aubette prévue à cet effet, et mettre les mégots dans le grand cendrier. Il est interdit de fumer à un autre endroit à l'extérieur et déconseillé dans les bâtiments du

# **Guide de location du Gîte de la Cure/réglement intérieur mise à jour le 11/05/2016 Document à laisser dans le gîte (merci)**

fait de la présence de détecteurs de fumée un peu partout dans les locaux.

## **Gazinières**

La gazinière de la Longère est installée en gaz butane bouteille. Pour l'utiliser, il faut ouvrir la vanne de la bouteille et appuyer sur le bouton d'enclenchement (petit bouton vert)

En cas de rupture de gaz, vous trouverez également dans la maison une deuxième gazinière ainsi qu'une table à induction. Deux bouteilles de gaz pleines sont stockées sous le préau.

## **Impasse Saint-Joseph**

Vous pouvez stationner dans l'impasse sur la partie devant le gîte et le long du mur. Vous pouvez aussi stationner devant la salle paroissiale (maison blanche). **En revanche, il est strictement interdit de stationner devant les maisons au fond de l'impasse derrière le gîte. De même, il est interdit de fumer dans l'impasse et de tenir des conversations le soir. Les 3 portes de la Longère donnant sur l'impasse doivent être fermées en permanence.**

## **Jardin**

La circulation de véhicules à moteur est strictement interdite dans le jardin clos de mur. Dans l'enclos se situant sur le côté de la grande maison, cette circulation est possible. **Merci de ne pas écraser de mégots, ni de laisser de déchets diverses.** (papiers bonbons, morceaux de cotillon, etc.) dans le jardin et dans l'enclos.

## **Limiteur de décibels**

Un appareil permettant de réguler le niveau sonore est installé dans la salle. **Le réglage de la sono doit être tel que le voyant doit être au vert avec quelques passages acceptables dans**

# **Guide de location du Gîte de la Cure/réglement intérieur mise à jour le 11/05/2016 Document à laisser dans le gîte (merci)**

**l'orange.** Quand le voyant Led est au rouge clignotant, l'ensemble des prises de courant du gîte vont être coupées dans les secondes qui suivent. La coupure est de courte durée mais elle reste permanente, tant que le niveau sonore n'est pas abaissé. Il est impossible d'arrêter cet appareil.

## **Linge de lit**

Dans la location, ne sont pas fournis les draps sauf mention explicite dans le contrat (forfait draps). Nous vous suggérons donc de demander à vos invités de prévoir draps, taies et couvertures pour leur couchage. Les dimensions de literie sont soit de 160x200 soit de 140/200 pour les lits doubles, et de 90x200 pour les lits simples. Un tableau téléchargeable sur le site Web du Gîte récapitule tous les couchages.

## **Ménage**

Le ménage de fin de séjour est compris dans le prix de votre location (sauf contrat à la nuitée). Cependant nous vous demandons de laver et de ranger la vaisselle, de trier et porter vos ordures ménagères (voir rubrique «déchets») et de garder l'ensemble des appareils ménagers propres (réfrigérateurs, fours, laves-vaisselles, cafetières, etc.). De même, vous devez maintenir tous les espaces extérieurs propres, le jardin, l'enclos, l'impasse Saint- Joseph, etc.

## **Sécurité**

Le site est un Etablissement Recevant du Public (ERP) de 5<sup>ème</sup> catégorie. Vous devez signer la convention de sécurité annexée dans l'état des lieux entrant. Nous vous rappelons que 6 extincteurs, une alarme incendie, 2 trappes à fumée sont mis à votre disposition. Il est bon que vous ayez repéré leur emplacement et leur fonctionnement en cas d'incendie. Toutes les portes sont

# **Guide de location du Gîte de la Cure/réglement intérieur mise à jour le 11/05/2016 Document à laisser dans le gîte (merci)**

déverrouillables facilement de l'intérieur. L'ensemble des cheminées de la Grande Maison est condamné, veuillez à ce que personne ne cherche à y faire du feu. La grande salle de la Longère ne doit pas accueillir plus de 100 personnes. Par ailleurs, l'utilisation des prises multiples sont interdites sur le site, (à l'exception de celles équipées d'un interrupteur avec voyant lumineux) ainsi que tout appareil de cuisson du type réchaud, etc. Vous devez faire en sorte que l'ensemble des 7 issues restent bien dégagées pendant toute la durée du séjour; de même les portes coupe-feu des chambres à coucher et du dortoir ne doivent pas être bloquées.

## **Sonorisation**

La sonorisation est entièrement installée (table+hauts-parleurs) avec du matériel qui vous permettra de profiter d'un son de qualité et optimisé pour la salle. Le volume sonore ne doit pas dépasser 105 décibels (voir rubrique limiteur). Au dessus, il représente un danger pour les personnes présentes dans la salle et risque d'incommoder les voisins. **Il est interdit de sortir la sono dans le jardin.**

## **Tables**

Vous trouverez sous l'appentis au fond du jardin des tables rondes (10 au total) ainsi que des plateaux rectangulaires (8) avec tréteaux (24).

## **Vaisselle**

La vaisselle est entièrement à votre disposition, y compris les ustensiles, marmites... Vous devez restituer le gîte avec le matériel et vaisselles lavés et rangés dans les emplacements prévus. Deux lave-vaisselles sont à votre disposition: un dans la Longère (lave vaisselle pro) et un dans la Grande Maison.